

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230630CM081 -

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE
Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Monsieur RENELIER a donné pouvoir à Monsieur OUARAB

Absents :

Madame ACQUART, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 10/07/2023
Nombre de conseillers votants : 31 Publication le 13/07/2023

20230630CM081 - Exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement de l'eau, traitement de l'air et climatisation de la piscine Obraysie - contrat type P2 - Autorisation de signer le marché

Une consultation d'entreprises a été lancée le 27 février 2023 sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le marché a pour principaux objectifs :

- La recherche d'économies d'énergie et la limitation des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement du matériel décrit en annexe du présent CCTP ;
- La fourniture aux usagers du confort thermique décrit dans les articles ci-après ;
- Le développement durable, tant dans les actions présentées dans le point précédent que dans la mise en place de solutions ayant pour objectif de limiter les consommations énergétiques et à assurer la durabilité des installations ;
- Le maintien des conditions de sécurité imposées par les diverses réglementations dans toutes les installations concernées par le présent marché d'exploitation ;
- Le maintien en état de propreté de l'ensemble des ouvrages de la « halle bassins ».

La consultation donne lieu à un marché ordinaire.

Le marché débutera à compter de la date de notification pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2024. Le marché est reconductible de manière tacite, 3 fois, pour une période de 12 mois.

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 juin 2023, a procédé à l'attribution du marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, classée première, de l'entreprise IDEX ENERGIE pour un montant global et forfaitaire annuel fixé à 117 527,00 € HT soit 141 032,40 € TTC.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *d'autoriser Madame le maire ou son représentant à signer le marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement de l'eau, traitement de l'air et climatisation de la piscine Obraysie – contrat type P2, conclu avec l'entreprise IDEX ENERGIE pour un montant global et forfaitaire annuel fixé à 117 527,00 € HT soit 141 032,40 € TTC ;*
- *d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget.*

Le dossier est consultable au service assemblée du lundi au vendredi dans les heures d'ouverture de la mairie.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Jean de Braye, le 4 juillet 2023
Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Colette

Colette MARTIN-CHABBERT